

Le mot du Maire

Chères Martinodiennes, chers Martinodiens,



Notre commune devait contribuer au règlement annuel de 23.000 euros, au titre de transfert de charges, à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, depuis son intégration. Je suis heureux de vous annoncer la suppression de cette contrainte après 4 ans d'âpres négociations, de multiples interventions et de déplacements au Ministère des Finances à Paris. Mon objectif de réduction de charges communales, pour pallier les baisses de dotations a été atteint en partie. Je reste optimiste concernant d'autres actions en cours afin d'optimiser le budget de la commune, sans tomber dans la facilité

d'augmenter les impôts. Les temps sont difficiles pour les communes mais également pour vous et cela, je ne l'oublie pas. En attendant, je souhaite à toutes et à tous, petits et grands, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. Je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur, de joie, de santé pour l'année 2020. J'aurai le plaisir de vous retrouver à l'occasion de la cérémonie des vœux qui aura lieu le 10 janvier à 19h.



Votre Maire, Jean-Marie DURIEZ

École

Le **16 octobre**, dans le cadre de la fête patronale, les enfants de moins de 6 ans ont passé un agréable après-midi. C'est la grande fête au château. Tous les enfants sont venus voir le diamant de la confiance mais celui-ci disparaît comme par magie. Une

comédie féerique avec un château qui parle, un roi tête en l'air, une princesse qui ne s'aime pas, un gentil monstre amoureux, un chevalier qui dort toujours, un vieux magicien avec des sortilèges rigolos et magiques... Sans oublier une machine à baguette magique, un géant très petit, un petit homme très grand et les enfants qui ont aidé Niko le troubadour, le raconteur d'histoires du roi, à faire avancer l'histoire. Ensemble, ils sont partis à la recherche du diamant de la couronne afin de sauver le royaume. Mais le trésor n'est pas toujours là où l'on croit !



Le **15 octobre**, tous les élèves de l'école ont assisté à la représentation donnée par la compagnie de la Cyrène : **Le voyage de Pierre**. Jeune garçon vivant seul avec son vieux père, n'ayant plus rien à manger chez lui. Alors il décide de s'en aller, de partir à la découverte du monde, de ses trésors, de ses joies et de ses peines.

Au cours de son périple, il se voit confier une mission par une étrange vieille dame qui le conduit à défier les quatre éléments : le feu, l'eau, la terre et le vent. À l'occasion de cette aventure initiatique, il fait la rencontre de différents personnages, objets et animaux qui vont

l'aider dans sa quête. De l'escargot au ver de terre, du crapaud à la vieille cafetière, tous jalonnent le parcours de Pierre et contribuent à la réussite de sa mission.



Vie communale

Besoin d'une petite remise en forme après les fêtes ? Le village s'est doté d'un parcours de santé avec 10 différents agrès et d'un terrain de pétanque. Situés derrière la salle des fêtes, ces équipements sont à votre disposition.



Après la célébration de la commémoration du 11 novembre, les anciens combattants de Saint-Martin-Le-Nœud et de Aux Marais ont eu la surprise d'être invités par les Maires afin de partager un bon repas.



La restauration du calvaire est achevée.

Notre village et celui de Aux Marais ont une histoire commune. Le conseil municipal de St-Martin prendra une délibération permettant de partager les frais liés au nettoyage et à la remise en état du monument aux morts.

Vie associative

Samedi 9 novembre 2019, une belle soirée a été organisée par le comité des fêtes, en partenariat avec le théâtre du Beauvaisis, qui a présenté la pièce « le syndrome du banc de touche ».

Quand Aimé Jacquet gagnait la coupe du monde, Léa rêvait d'être comédienne. C'était il y a 21 ans. Depuis, le sélectionneur des Bleus est entré dans l'Histoire. Léa Girardet, elle, est restée sur la touche.

La jeune diplômée de l'ENSATT, sans emploi, opère un parallèle saisissant entre le sort qui lui est réservé et celui des joueurs contraints de rester sur le banc de touche. Sur son banc à elle s'inviteront tour à tour un agent, une psychanalyste, une conseillère Pôle emploi désespérante et un réalisateur misogyne et humiliant.

Aimé Jacquet fait figure de mentor.

« Je suis de la génération des Yeux dans les Bleus » revendique Léa Girardet, fascinée par le coach.



Vie associative

Comme tous les ans, l'Association des Parents d'Élèves (**A.P.E**) a organisé le défilé d'Halloween le 31 octobre. Petits et grands, sorcières et monstres se sont retrouvés au Sato pour un terrifiant goûter. Nous remercions chaleureusement le personnel et les résidents du centre pour leur accueil et la décoration. L'association a ensuite organisé une fête horriblement amusante dans la salle des fêtes où chacun a pu danser.



La boulangère était aussi déguisée



Le **20 décembre**, quelques jours avant sa grande tournée annuelle, le Père Noël était de nouveau de passage à Saint-Martin pour apporter des bonbons aux enfants !



Après un traditionnel arrêt à la paillote de Gaby et Martine, pour partager un planteur maison, le cortège a terminé son défilé au sous-sol de la salle des fêtes où une collation était offerte par l'association **L.S.S.M**.

Traineau tiré par Solo, poney de centre Bellevue Équitation (Auneuil)



L'Agglomération du Beauvaisis s'est engagée avec l'État sur un contrat de transition écologique. Ce contrat a pour objectif de favoriser la transition écologique à toutes les étapes de la filière agricole et alimentaire pour aller vers un système alimentaire territorial durable. Voici quelques pistes de réflexion et d'actions qui pourraient intéresser les acteurs socio-économiques de notre commune :

Favoriser la diversification des productions locales comme par exemple le maraîchage.

- Accompagner l'évolution des pratiques agricoles.
- Développer l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et Bio.
- Favoriser une économie de proximité équitable, créatrice d'emploi et de valeur ajoutée.

Les projets sont aidés au niveau technique, financier et administratif par les services de l'Etat, les établissements publics et les collectivités locales (Région, Département etc...).

Pour tous renseignements, adressez-vous à la Mairie de Beauvais ou à l'Agglomération : n.degroote@beauvaisis.fr

Quelques chiffres marquants:

- 65 % de la surface du Beauvaisis est utilisée pour la production agricole;
- Seulement 0,92 % de l'alimentation du territoire est issue de la production locale;
- 4 % des exploitations du Beauvaisis sont certifiées Bio ou en conversion;
- 45 % des fermes ont disparu au cours de ces 30 dernières années.

La photo mystère n° 4

(16 Grande rue)

Peu de réponses sont parvenues à la mairie. La gagnante est :

Madame VAULOUP Corinne



État-civil

Bienvenue :

LAVALLARD Charles né le 3/10/2019

LAUDOU Martin né le 19/12/2019

Pensées pour les proches de :

Mme BRUSSELLE Marie-France décédée le 28/09/2019

Monsieur FRANCOIS André décédé le 7/10/2019

Monsieur VRIZET Henri décédé le 13/10/2019

Monsieur SAMMARCO Franck décédé le 25/11/2019

Monsieur DELCOURT Philippe décédé le 26/11/2019

Monsieur BLED Jean-Marc décédé le 5/12/2019



A vos agendas

Vendredi 10 janvier : Présentation des vœux du Maire

Dimanche 12 janvier : Repas communal offert aux personnes de plus de 60 ans et au personnel communal.

Dimanche 2 février : Thé dansant organisé par le club Arc en Ciel

Samedi 8 et dimanche 9 février : Bourse culturelle

Dimanches 15 et 22 mars : Élections municipales

MAIRIE : 03 44 02 18 52 - FAX 03 44 02 93 49
mairie.st-martin-le-nœud@wanadoo.fr

OUVERTURE MAIRIE :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 10h30
Mardi et jeudi de 17h à 18h30

OUVERTURE AGENCE POSTALE : 03 44 05 36 41

Mardi et Jeudi de 9h à 12 h - Mercredi et Vendredi de 13h30 à 17h30 - Samedi de 11 h à 12 h

Bulletin réalisé et reproduit par nos soins.
Ne pas jeter sur la voie publique

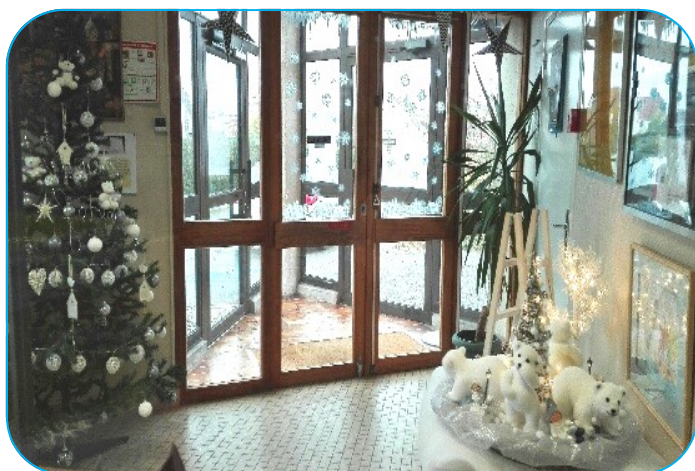


Belle réussite pour le marché de Noël 2019 qui a attiré encore beaucoup de monde.

Bravo à tous les bénévoles !!



Félicitations aux familles Journeux, Boure, Widdot, Litaud, Stanciu Petrea qui sur une idée de la famille Van der Weyden ont embelli notre village pour la saison avec la réalisation de sapins et pour la jolie décoration de la Mairie.



Remerciements également à Madame COULOMBEL qui participe activement à la décoration de l'agence postale. Si vous avez des idées ou des doigts de fée, n'hésitez pas à venir en parler à Caroline.



Stand de l'A.P.E



La présentation du diagnostic routier lors de la réunion publique du 6 décembre s'est vue rassurante. Selon l'I.S.R (Ingénierie Sécurité Routière), notre village n'est pas des plus dangereux. D'autres rencontres, par quartier, auront lieu courant 2020 afin de discuter d'éventuels travaux.



Rappels pour les élections municipales dans les communes de plus de 1000 habitants



Les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales élisent les conseillers municipaux, (élus pour un mandat de 6 ans) puis ces derniers élisent le maire.

Les prochaines élections municipales sont prévues les 15 et 22 mars 2020.

Depuis la loi du 17 mai 2013, le scrutin de liste, jusqu'alors réservé aux communes de 3 500 habitants et plus, s'applique désormais à partir de 1 000 habitants.

Le scrutin est **proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire** accordée à la liste arrivée en tête (art. L260 s. du Code électoral).

Les listes doivent être **complètes, sans modification de l'ordre de présentation**.

Le dépôt d'une **déclaration de candidature** est exigé pour chaque tour de scrutin. Un candidat ne peut l'être dans plus d'une circonscription électorale, ni sur plus d'une liste.

Les listes doivent être composées d'**autant de femmes que d'hommes**, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement.

Au **premier tour**, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrages obtenus.

Lors de l'éventuel second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Dans une commune de plus de 1 000 habitants (cas de Saint-Martin-Le-Nœud), la pièce d'identité est obligatoire !!!

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte vitale avec photographie
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie
- Permis de conduire (en cours de validité)

Un électeur absent le jour d'une élection peut **voter par procuration**. L'électeur absent choisit une personne qui vote à sa place. Cette personne doit voter selon les consignes données par l'électeur absent. L'électeur absent le jour de l'élection doit faire établir la procuration au plus tôt.

Où faire la démarche ?

Pour donner procuration, l'électeur doit se présenter :

- dans un commissariat de police (où qu'il soit),
- ou une gendarmerie (où qu'elle soit),
- ou au tribunal dont dépend son domicile
- ou au tribunal dont dépend son lieu de travail.

L'électeur doit s'y présenter **en personne**.

Comment faire la démarche ?

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire. Il peut choisir :

soit d'utiliser le formulaire disponible sur internet www.service-public.fr

- il faut le remplir et l'imprimer, puis le remettre **en personne** à la gendarmerie, au commissariat ou au tribunal,
- soit de remplir à la main le formulaire papier disponible à la gendarmerie, à la police ou au tribunal.